



# Le conseil municipal se réunira à la Salle du Conseil Municipal - Mairie Le mardi 28 janvier 2025 à 18 h 00



Le Maire :

*auter*  
Pierre CARITAN,

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2024

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Nomination d'un nouvel élu au syndicat des eaux
- Bail avec la MAM'TESSORI LE PETIT COCON
- Désherbage d'ouvrages anciens à la médiathèque
- Participation à la campagne de stérilisation 2025 des chats errants

### RESSOURCES HUMAINES

- Indemnité Spéciale de Fonctionnement et d'Engagement pour l'agent de police municipale
- Modification du tableau des effectifs

### FINANCES

- Régularisation d'admission en non-valeur
- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires 2025 pour la section d'investissement

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Décisions du Maire (A disposition, pour consultation lors de la séance du Conseil Municipal)

- Décision du Maire n° 2024/076 du 29 octobre 2024  
Droit de Préemption Urbain : bien situé LES BERTETS, parcelles F514 F515 F516 F517 F518 F520 F521
- Décision du Maire n° 2024/077-1 du 12 novembre 2024  
Marché public de prestation intellectuelle « Aménagement et végétalisation de la cour de l'école Georges Brassens » Attribution du marché : Agence 11 Bis STUDIO ARCHITECTURE ET PAYSAGE
- Décision du Maire n° 2024/078 du 15 novembre 2024  
Droit de Préemption Urbain : biens situés au 14 RUE RENE BOURDA, parcelles D433 D434 D441
- Décision du Maire n° 2024/079 du 25 novembre 2024  
Droit de Préemption Urbain : biens situés au 20 RUE RENE BOURDA, parcelle D1338

- Décision du Maire n° 2024/080 du 25 novembre 2024  
Droit de Prémption Urbain : biens situés au 146 Avenue de la République, parcelles F344 F345 F346 F349 F350
- Décision du Maire n° 2024/081 du 28 novembre 2024  
Droit de Prémption Urbain : biens situés au Lieu- Dit les Grelands, parcelles B1191, B1435
- Décision du Maire n° 2024/082 du 25 novembre 2024  
Droit de Prémption Urbain : biens situés au Lieu-Dit les Drouillards, parcelles C337 C338 C2107
- Décision du Maire n° 2024/083 du 25 novembre 2024  
Droit de Prémption Urbain : bien situé au Lieu-Dit les Chauvrelles (partie), parcelle F384
- Décision du Maire n° 2024/084 du 2 décembre 2024  
Droit de Prémption Urbain : bien situé Chez Boisson, parcelle B1177
- Décision du Maire n° 2024/085 du 6 décembre 2024  
Droit de Prémption Urbain : biens situés au 26 cité Mauchien, parcelle E3352

#### Questions diverses